

26.04.2002 - 12:36 Uhr

Déclaration de Logitech International S.A. concernant l'instruction ouverte par la SWX Swiss Exchange au sujet d'une éventuelle violation de l'art. 72 du Règlement de cotation (publicité événementielle).

Romanel-sur-Morges (ots) -

Logitech International S.A. a été informée par la SWX Swiss Exchange qu'une instruction avait été ouverte au sujet de la publication des résultats du troisième trimestre (31/12/2001) publiés le 22/01/2002.

Logitech International S.A. tient à souligner que cette enquête ne remet pas en question la qualité et la véracité des chiffres publiés.

Cette instruction porte uniquement sur une possible erreur relative au respect des délais d'annonce conformément à l'article 72 du règlement de cotation (publicité événementielle).

Contact:

Logitech International SA
Moulin du Choc
1122 Romanel-sur-Morges
Tel. +41/21/863'50'12
Mobile +41/79/507'62'38

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001135/100016597> abgerufen werden.